

REPUBLIQUE FRANCAISE  
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 73/2023**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 19 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 19 septembre 2023

L’an deux mille vingt-trois et vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

**PRESENTS** : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme MONGRAIN – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. CARNUS – Mme DOZ – M. MOHAD – M. TINEL – Mme BOULZE – M. CHAZALLET – M. GOUASMI – Mme REMESY

**REPRÉSENTÉS :**

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

M. RICOME est représenté par M. FENOY

Mme RAYNAL est représentée par M. CHAZALLET

**ABSENTS** : Mme BOUABDALLAH

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CANNAT

**OBJET : SOUTIEN AUX VICTIMES DU SEISME AYANT FRAPPE LE MAROC DANS LA NUIT DU 8 AU 9 SEPTEMBRE 2023**

*Rapporteur : Monsieur Fenoy*

Monsieur le Maire expose au conseil que, face à la tragédie humaine causée par le séisme qui a frappé le Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023, causant plus de 3 000 morts et laissant des milliers de personnes sans abri, la commune de Lunel-Viel souhaite apporter son concours financier dans le cadre de l’appel à la solidarité lancé par l’Association des Maires de France.

Il est donc proposé au conseil municipal d’apporter un soutien financier à hauteur de 1 000 €.

Cette aide d’urgence sera versée directement à l’Association des Maires de France, sur le compte AMF 34 solidarité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l’exposé de Monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, décide à **l’unanimité** :

- d’approuver la participation financière de la Commune de Lunel-Viel à hauteur de 1 000 € en soutien aux victimes du séisme ayant frappé le Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023,
- de verser ladite contribution de 1 000 € à l’Association des Maires de France, sur le compte AMF 34 solidarité,
- de l’autoriser à signer toutes les pièces relatives à la présente motion.

Le Maire  
Fabrice FENOY

Le secrétaire de séance  
Gilles CANNAT